

## Vision politique d'HabitatDurable Suisse

### Les quatre lignes directrices d'HabitatDurable Suisse

- Une politique d'aménagement du territoire et de mobilité orientée vers l'avenir
- Une politique active dans les domaines du logement et des biens fonciers
- De la durabilité dans la construction
- Des rapports de bail, d'achat et de vente équitables

#### Une politique d'aménagement du territoire et de mobilité orientée vers l'avenir

- La construction ne doit pas saper les principes d'aménagement du territoire. La Loi sur l'aménagement du territoire doit être mise en œuvre avec rigueur.
- Les plus-values résultant d'investissements de la part du secteur public doivent être absorbées et réinvesties dans les domaines correspondants.
- Les nuisances du trafic sur l'espace habitable et l'environnement doivent être maintenues au plus bas par des solutions de mobilité orientées vers l'avenir et respectueuses de l'environnement.

#### Une politique active dans les domaines du logement et des biens fonciers

- Nous soutenons la gestion économe des terrains constructibles et de l'espace habitable (principe de la sobriété).
- L'espace habitable et l'espace commercial doivent rester abordables.
- Les terrains appartenant à des institutions publiques ne peuvent être cédés qu'en droit de superficie.
- La valeur historique d'immeubles doit être prise en considération.
- Culture architecturale et qualité de construction doivent être respectées et renforcées, aussi en cas de densification des constructions.

#### De la durabilité dans la construction

- Les constructions et les transformations répondent aux principes du développement durable.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables doivent être intensifiées.
- Les maîtres d'ouvrage doivent être protégés contre les défauts dans la construction.
- Les bâtiments doivent être planifiés et érigés sans mettre en danger la santé des ouvriers, des ouvrières, des habitants et des habitantes.

#### Des rapports de location, d'achat et de vente équitables

- Les rapports entre locataires et bailleurs ainsi que les loyers doivent être équitables et transparents - pour les deux parties.
- L'achat et la vente de biens-fonds doivent prendre en compte la disponibilité de logements abordables.